

Magnac Bourg.

02 • 2022

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNAC-BOURG



NOS ÉPIS DE FAÎTAGE

Ces sentinelles bienveillantes

vœux du maire



Chères Magnacaudes, Chers Magnacauds

Nous voilà en 2022, et bientôt deux ans que nous vivons avec un virus qui ne cesse de muter. Au moment où j'écris ce texte, les mesures sanitaires sont certes contraignantes, mais loin de ce que nous avons connu (confinement, couvre-feu, attestations de sortie). En tant que Maire, je tiens à remercier la population qui continue à respecter les préconisations dans un esprit citoyen, même si quelques personnes continuent cependant à jeter les masques usagés dans la nature.

En terme de travaux effectués en 2021, certains n'auraient pu se faire sans les subventions de l'État et du Département : la sécurisation devant l'école, l'aménagement de la route de la Gare avec une zone à 30 km/h, le curage et l'enrochement des lagunes, l'aire de jeux ; d'autres travaux ont également été réalisés, notamment l'étanchéité de la toiture du réfectoire de la salle des fêtes ; l'aménagement d'une salle à l'espace Briance-Breuilh pour y installer la nouvelle bibliothèque a été réalisé en régie : salle plus grande donc plus fonctionnelle et accueillante.

Je félicite et remercie l'équipe municipale qui a travaillé et qui continue à travailler avec une grande persévérance sur de nouveaux

Bulletin officiel d'information municipale

Diffusé gratuitement.
Reproduction et vente interdites.
Coordination de la rédaction
tél. 06 66 67 08 10
Crédits photos : M. Devireux,
R. Gory, G.Labonne, C. Lornac, S. Péjou.
Conception graphique :
maika-creations.com
Tirage : 650 exemplaires.
Imprimé sur le papier recyclé 100%.
Couverture : Epi de façage provenant
des ateliers de Duris qui ornait le
château de Pompadour.
Terre cuite vernissée verte.
© Collection Ville de Brive – musée
Labenche ; cliché Ville de Brive/S.
Marchou.



2022, L'ANNÉE DES RETROUVAILLES ?

projets : boucherie, aménagement d'un sens unique, extension et embellissement du cimetière, aménagement du champ de foire, réhabilitation thermique de l'école,...) ; certains devraient voir le jour cette année.

Je remercie aussi le personnel communal administratif et technique, et tous les bénévoles qui s'impliquent dans la vie de la commune.

J'exprime toute ma reconnaissance aux gendarmes et aux Sapeurs-pompiers qui font preuve de courage tout au long de l'année, sans oublier les enseignantes, les commerçants, les artisans et les associations qui ont vu leur activité quelque peu perturbée.

Malheureusement une fois de plus le repas des aînés ne pourra avoir lieu, ce qui est dommage car cette manifestation est un moment de convivialité. En effet, nous savons combien les événements permettant de nous rassembler sont préférables à l'isolement. Comme l'année dernière des colis seront distribués par les élus à nos anciens.

Je souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce nouveau numéro et une belle année et une bonne santé.

Jean-Louis Dubois, Maire de Magnac-Bourg

4

4 **vie du bourg**
7 **initiative solidaire**
8 **vie de l'école**

10

associations

14

budget

17

**projets
& travaux**

22

environnement

23

com com

24

culture & patrimoine



32

manifestations

34

tourisme

36

tarifs municipaux



FROMAGES, TRAITEURS, FRUITS ET LÉGUMES, MIEL, BIJOUX, VÊTEMENTS, CHARCUTERIE, VINS...

Une foire digne de ce nom

Devenue peau de chagrin, la traditionnelle foire de Magnac connaît un renouveau spectaculaire. D'une dizaine en début d'année 2021, elle attire maintenant autour de 25 professionnels (voire plus) chaque mois. La volonté de la municipalité de relancer cet événement ne pourrait pas exister sans nos commerces dynamiques du bourg, sans les producteurs, artisans, commerçants qui choisissent Magnac pour s'installer place Donnet chaque 2^{ème} samedi du mois et sans les chalands (et sans la bonne volonté des élus concernés par le projet et le personnel communal, qui donnent leur temps et leur énergie, pour l'installation et le bon fonctionnement de l'événement). Il est souhaitable que la foire de décembre reste un temps fort, marquant la vie de la commune. Bien plus qu'une foire pour acheter de bons produits, c'est avant tout un pur moment de convivialité. ●







*Monsieur le Maire, Jean-Louis Dubois,
et Monsieur le député, Pierre Venteau.*

UN ARBRE COMME SYMBOLE.

Plantation de l'arbre de la laïcité

Le vendredi 2 avril 2021, Pierre Venteau, député de la 2ème circonscription de Haute-Vienne est venu à la rencontre des élèves de l'école de Magnac.

La laïcité (loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État) était au cœur de cette initiative ; les enfants ont pu poser toutes leurs questions au député, notamment sur le fonctionnement de nos institutions et son rôle d'élu. Un tilleul, arbre symbole de la laïcité fut choisi et offert par Pierre Venteau. Cet arbre fut planté en face de l'école par les enfants, en présence du Maire Jean-Louis Dubois, de membres du conseil municipal, des Déléguées Départementales de l'Éducation Nationale et des enseignantes.



CÉRÉMONIE

Le 11 novembre

Photos de la cérémonie du 11 novembre avec les sapeurs pompiers et des élèves de la classe Ce2/Cm1 qui ont lu des extraits de lettres de «poilus».



...pas question de compétition, juste le plaisir d'arriver au bout !

SÉNÉGAZELLE : AGNÈS PREND LE DÉPART

Fin avril prochain, Agnès Vignaud, notre coiffeuse Magnacaude va participer à la Sénégazelle, une course 100 % féminine à vocation humanitaire. Cette épreuve sportive est un enchaînement d'étapes de course à pied sur des pistes sableuses, de 5 à 12 kilomètres chacune, et sillonne pendant 5 jours consécutifs, la région de Simal au Sénégal. Elle a pour but de distribuer des fournitures scolaires aux écoliers des villages visités. Plusieurs courses sont organisées entre avril et mai, sur le même principe ; ce qui permet de couvrir l'ensemble du Sénégal.



s'engage en effet à amener du matériel scolaire qu'elle distribuera aux enfants. *"On a le droit à deux valises de 23 kg, pour les fournitures, et un petit sac en cabine pour nous."* Le lieu d'arrivée de chaque étape est situé dans une école, dans laquelle l'action

humanitaire sera organisée. Cinq écoles seront ainsi visitées.

Depuis septembre dernier, Agnès a donc lancé une collecte de matériel scolaire (trousse, ardoises à craie, crayons de couleur, cahiers) mais aussi de petites peluches et de petits jouets.

Une équipe soudée

Agnès ne prendra pas seule le départ, elle sera accompagnée de six cousines qu'elle connaît bien, originaires de Charentes-Maritimes et qui l'ont "adoptée". Ensemble, elles forment la "Team Cousigazelles". L'une des cousines a déjà participé à la course deux fois et a entraîné le reste de l'équipe dans l'aventure. Agnès, qui pratique régulièrement la course à pied, s'est donc laissée tenter.

Cette épreuve est ouverte à toutes, sportives ou non, mais une bonne condition physique est néanmoins requise, surtout que les températures avoisineront sans doute les 40°C !

Des fournitures scolaires

Ce qu'Agnès apprécie surtout, c'est l'aide apportée aux écoliers. Chaque participante

Des partenaires

Pour parfaire cette collecte mais aussi pour réduire la "facture" (environ 2 000 euros), **Agnès recherche des partenaires et fait appel aux dons.** Elle a d'ores et déjà reçu le soutien et l'aide de deux associations de la commune : Magnac Patchwork (pour la confection de tote-bags qui seront distribués à chaque enfant, garnis de fournitures scolaires) et l'Occitane FC (pour l'aide logistique, notamment).

D'ici avril, Agnès aura avalé quelques kilomètres de sentiers afin de se préparer à réussir sans encombre la Sénégazelle. "Mais pour moi, pas question de compétition, juste le plaisir d'arriver au bout !" ●

initiative solidaire.

APPEL AUX DONS

Si vous souhaitez soutenir Agnès et participer à cette action solidaire, vous pouvez déposer vos dons au salon LM Coiffure ou à la mairie, aux horaires d'ouverture de ceux-ci.

Pour plus d'informations sur la course

f Sénégazelle – Page Organisation

Contact : f LM coiffure



RENTÉE DES CLASSES

AUPRÈS DE MON ARBRE

Le 2 septembre, ce sont 65 élèves qui ont fait leur rentrée dans notre école :

- 20 CE1 (classe de Sabine Nexon)
- 22 CE1/CE2 (classe de Nathalie Geoffre)
- 23 CE2/CM1 (classe de Gaëlle Labonne)

Le protocole sanitaire ayant, pendant un temps, un peu évolué, les élèves ont pu effectuer quelques sorties :

- Visite de l'exposition "L'arbre poète endormi" de Maurice Loirand à l'Office de tourisme et réalisation d'arbres à l'encre soufflée.
- Visite à la Médiathèque du Père Castor avec animation, emprunts de livres et activités "Nature" autour des arbres.
- "Course aux bouchons" (course d'endurance en binôme) pour les CE2/CM1 au stade de St-Germain-les-Belles.
- Cross à Vicq-sur-Breuilh pour les 3 classes, avec les CM1/CM2 et les CM2 de Vicq.

Les élèves ont eu la chance d'accueillir, grâce à la Médiathèque du Père Castor, la conteuse Marion Cailleret pour un spectacle privé, intitulé "Petits riens, grands trésors".

Ils ont également pratiqué le vélo grâce au prêt, pendant 6 semaines, d'une quinzaine de VTT par l'USEP.

Lors de la cérémonie du 11 novembre, des élèves de CE2/CM1 ont représenté l'école et lu de courts poèmes sur la Grande Guerre.

Les trois classes de l'école sont engagées cette année dans un projet "Education Artistique et Culturelle", intitulé "Auprès de nos arbres" en partenariat avec la Médiathèque du Père Castor, le Musée Cécile Sabourdy, la Communauté de Communes Briance-Sud-Haute-Vienne et Kaolin FM. Notre célèbre "Grand Chêne" sera mis en valeur grâce à la réalisation par les enfants d'une signalétique et d'un parcours pédestre sonore menant à cet arbre remarquable de notre commune.

Les élèves s'initieront également au baseball grâce à l'intervention d'un animateur de la Ligue de Baseball du Limousin.

Cette année, les enseignantes espèrent mener à son terme le projet de "Classe bleue" (une semaine de natation, fin juin, en vue de l'obtention par tous les élèves du "Savoir-nager"). ●

À NOTER

Spectacles en 2022

Le traditionnel spectacle de la chorale est prévu le vendredi 13 mai et le spectacle du RPI, le vendredi 24 juin.

Cela fait deux ans que les enfants n'ont pas pu se produire sur scène, nous espérons tous que cela pourra se faire cette année !

L'heure de la retraite a sonné pour Yvonne !

C'est avec beaucoup d'émotion que les élèves de l'école et leurs enseignantes ont dit au revoir et "bonne retraite" à Yvonne Lascaux en ce jour de vacances de Noël.

Employée communale depuis le 1^{er} juin 1999, Yvonne a rempli différentes missions au sein de l'école : agent d'entretien, aide à la cantine, surveillante de cour et de garderie, accompagnatrice dans les bus.

Depuis 2019, elle avait pris place derrière les fourneaux et su mijoter de bons petits plats, qui régalaient non seulement les enfants mais également les adultes, qui vantaient tous ses talents culinaires.

Yvonne réalisait chaque jour environ 80 repas pour les écoliers de Magnac mais aussi les enfants de la crèche "Les Bambinous" de Vicq-sur-Breuilh.

La municipalité remercie chaleureusement Yvonne pour son engagement sans faille au service de la collectivité et pour sa présence sympathique et attachante. Son caractère bien trempé n'entacha en rien sa conscience professionnelle !

Depuis la rentrée de janvier, c'est **Frédérique Macary** qui a repris le flambeau (ou plutôt le tablier !) et qui officie désormais en cuisine. Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe !

Quant à Yvonne, elle va pouvoir goûter à un repos bien mérité et se consacrer à ses petits-neveux, mais aussi à la pêche, au jardinage et bien d'autres activités encore ! ●



Yvonne entourée de Frédérique Macary, Anita Cluzeaud et Audrey Lorsung (partie vers d'autres horizons depuis janvier).



CAMPING DES ÉCUREUILS

Une étape accueillante

Malgré, cette année encore, une situation sanitaire très compliquée, d'après nos statistiques, la fréquentation du camping des écureuils n'a pas baissé, et aurait même un peu augmenté.

En juillet et en août, la venue de touristes étrangers originaires des Pays-Bas, de Belgique ou encore du Danemark, était en hausse par rapport à 2019 et à 2020. Par contre, on a constaté une baisse de fréquentation des touristes du Royaume Uni.

Face à son succès nous avons décidé d'élargir la période d'ouverture de ce lieu de repos agréable, le rendant accessible en 2022 du 1^{er} avril au 31 octobre.

Que ce soit pour un simple passage ou pour un séjour prolongé, nous souhaitons la bienvenue aux voyageurs qui choisissent notre commune labellisée «Village étape», qui possède de multiples atouts. ●

associations.



Assemblée de l'Amicale.

Cueillette des pommes.

Amicale des retraités de Magnac-Bourg

L'année 2021 a été bien « tristounette » pour tous les amicalistes. Ce COVID qui nous poursuit a encore, pendant des mois, empêché le bon déroulement des manifestations prévues. Il nous a laissé un petit répit en septembre où nous avons pu nous retrouver pour notre loto, notre repas d'automne et le thé dansant. Toutes ces rencontres étaient entourées des consignes et barrières de sécurité, mais malgré tout très conviviales. Malheureusement cette fin d'année a, à nouveau, été perturbée par une reprise de la pandémie nous obligeant à repousser au printemps notre repas de Noël et notre assemblée générale. Nous avons dressé un programme pour 2022, cependant, nous allons démarrer cette nouvelle année dans les mêmes dispositions que l'année précédente, le respect des règles sanitaires étant notre priorité. Nous allons attendre sagement des jours meilleurs pour nous rencontrer à nouveau.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas l'amicale des retraités, nous les invitons à venir lors de notre assemblée générale pour voir comment nous fonctionnons et les inciter à nous rejoindre. Il ne faut pas croire, comme certains le pensent, qu'« amicale des retraités » signifie « troisième âge » ou « des anciens ». L'énergie et l'entrain des membres du bureau, délégués de secteurs, bénévoles, qui animent notre association font passer des moments conviviaux et chaleureux à l'ensemble de nos adhérents. L'atelier tricot fonctionne au ralenti mais a assuré, avec succès, deux manifestations et en particulier la foire de Noël de Magnac-Bourg. Toutes personnes débutantes ou désireuses de se perfectionner dans le cadre de notre association, dans les domaines « tricot/broderie », **Madame Marinette GORY 05 55 30 75 31** est à leur disposition pour tous renseignements.

Notre verger conservatoire se porte bien également, il a subi un entretien tout particulier en 2021 avec la rénovation de sa clôture. La récolte des pommes a été bien appréciée par nos membres.

N'hésitez pas, venez vous renseigner et agrandir le cercle de nos adhérents ...

Pour toutes informations utiles, téléphonez à notre président, - **Monsieur Gilbert TARRADE 05 55 70 16 48**

Nous vous accueillerons avec joie au sein de notre "grande famille".

Bonne année à tous et prenez soin de vous.

La boule Magnacoise

L'association La boule Magnacoise, son bureau, ainsi que tous les licenciés vous présentent leurs vœux les plus sincères pour cette année 2022.

Notre club sera heureux de vous accueillir durant les différentes manifestations prévues au cours de cette nouvelle saison.

Si le contexte sanitaire le permet, un concours de pétanque en triplettes sera organisé le 8 mai 2022 ; et ensuite des concours auront lieu tous les vendredis soirs du mois de juillet ainsi que les deux premiers vendredis d'août ; et notre saison se terminera par le concours du comice qui aura lieu au mois de septembre pour la fête patronale.

Nous vous rappelons que des entraînements ont lieu les mercredis après-midi et les vendredis soirs tout au long de l'année sur le site du champ de foire ou au boulodrome couvert selon le temps.

Toutes les personnes désireuses de nous rejoindre peuvent contacter :

- le président : **Eric Bétaillouloux 06 47 04 49 41**

- la secrétaire : **Brigitte Dartout 06 09 36 73 21**

- le trésorier : **Michel Dos Santos 06 38 04 06 13**



Un club qui marche...

Le Rando club de l'Issaure est affilié à la FRP depuis 2001. Voilà maintenant 20 ans que les randonneurs du club sillonnent les chemins du Limousin à raison de deux après-midi chaque deuxième et dernier samedi chaque mois. Le rassemblement se fait place des Docteurs Donnet à Magnac-Bourg d'où nous organisons un covoiturage pour rejoindre le point de départ de la randonnée. La crise sanitaire s'est malheureusement invitée depuis maintenant deux ans et les conditions de ce covoiturage ont été adaptées au gré des directives de la Fédération.

En septembre, le club a organisé une randonnée en soirée suivie d'un pique-nique ; cette grande première a rencontré un franc succès puisque 18 randonneurs ont emprunté le sentier de Lamongerie à Masseret. Cette formule de rando pourrait s'inscrire à l'avenir sur le calendrier annuel, surtout en juillet pour profiter au maximum des longues journées d'été.

À la belle saison, les mois de juillet et septembre sont propices aux randonnées d'une journée avec pique-nique dans le sac à dos.

Le week-end de la Pentecôte est traditionnellement réservé à trois jours de rando au-delà des départements limitrophes, mais ces sorties ont été annulées par deux fois pour les raisons que nous connaissons tous. Une autre tradition très populaire la "rando de Nicole" est organisée le dernier dimanche du mois d'août, une journée qui se compose le matin d'un parcours différent chaque année autour de Magnac, suivi d'un repas. Là encore la crise a contraint à l'annulation de cette manifestation. Nous espérons nous rattraper cette année pour fêter comme il se doit les 20 ans du club... avec une année de retard.

En collaboration avec la municipalité et le Conseil départemental, le club met tout en œuvre pour la réalisation d'un sentier de randonnée, le circuit de Caux et Rouffignac, son nom pourrait s'inscrire à la liste des sentiers PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Les personnes intéressées par notre club peuvent participer à deux randonnées avant d'adhérer.

Pour tout renseignement la présidente Nicole Buisson se fera un plaisir de vous répondre au : **06 83 12 93 86**

Vous avez la possibilité de vous rendre sur le blog :

<https://randdoclubissaure.wordpress.com/>



le jardin aux abeilles
Magnac-Bourg

Le Jardin aux Abeilles

La vie de notre association a été profondément modifiée par la pandémie en 2021. Au rucher école, les cours et les visites ont cessé, pas de réunion ni de manifestation, seuls les visites et l'entretien ont été réalisés par 2 ou 3 adhérents.

Dans le cadre de l'offre pédagogique "jeune public" de la communauté de communes, nous avons accueilli en petits groupes le centre de loisirs de St-Hilaire-Bonneval et un groupe d'enfants d'un centre pour enfants handicapés.

Les abeilles ont passé elles aussi une mauvaise année. La chaleur au début du printemps, puis le gel de presque toutes les fleurs ont apporté la disette et parfois la mort des colonies d'abeilles. Les récoltes de miel ont été exceptionnellement faibles.

Pour redonner de la vigueur à notre association, nous avons envisagé d'organiser une fête de l'abeille en juin 2022, cela n'est pas possible.

Une petite lueur d'espoir pour les abeilles, l'Assemblée nationale a voté récemment une résolution qui invite le Gouvernement à déclarer la sauvegarde des abeilles grande cause nationale 2022.

Bonne année à toutes et à tous.

Le jardin aux abeilles

80, Route Nationale - 87380 Magnac-Bourg

lejardinauxabeilles@gmail.com

lejardinauxabeilles.sitew.fr

Association des Parents d'Elèves du Collège Arsène d'Arsonval

L'Association des Parents d'Elèves du Collège de Saint Germain Les Belles, se veut indépendante et apolitique.

Son but est de contribuer au bon déroulement de la vie des enfants au collège de diverses manières :

- En aidant financièrement le collège au travers de nos différentes manifestations. L'argent ainsi récolté permet au collège d'organiser, à moindre coût pour les familles, les différents voyages scolaires ou l'achat de livres neufs par exemple.
- En participant au conseil d'administration du collège et aux différentes commissions liées à la vie du collège (hygiène et sécurité, éducation à la santé et citoyenneté, commission des menus, ...). Les représentants de parents élus sont à votre écoute pour faire entendre votre voix lors des différentes réunions tout au long de l'année.

L'APE CAA est uniquement composée de parents bénévoles, toute idée nouvelle et les bonnes volontés sont acceptées avec joie. Pour une meilleure visibilité et communication, vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook

[f APE-collège-dArsonval-Saint-Germain-les-Belles-268597240329688/](https://www.facebook.com/APE-collège-dArsonval-Saint-Germain-les-Belles-268597240329688/)

N'hésitez pas à venir nous suivre, les informations importantes du collège y sont relayées ainsi que les informations concernant L'APE CAA.

Manifestations prévues :

L'association a été mise en sommeil l'année passée. Nous reparons cette année avec une nouvelle équipe pleine de projets que nous essaierons de mettre en place au fur et à mesure en fonction du contexte sanitaire.

Tous les membres du bureau vous souhaitent une très bonne année 2022

Mairie - 3 place de l'église - 87380 Saint Germain les Belles

Présidente : Mme Myriam FAUCHER

myriamfaucher1907@free.fr - tél. : 07 49 82 81 50

Trésorière : Mme Blandine LABBÉ

winnie.bl@neuf.fr - tél. : 06 25 24 31 46

Secrétaire : Mme Mélanie CHARTAGNAC

melanie.chartagnac@gmail.com - tél. : 06 28 61 04 12

Les Bambinoux

L'équipe du multi accueil "Les Bambinoux" a fait le choix de s'engager dans une démarche éco-responsable. De nombreuses actions autour et dans le respect de l'environnement sont déjà menées par les professionnels et d'autres vont avoir lieu ces prochains mois. Afin de bénéficier d'une expertise et d'un accompagnement, l'association a fait le choix d'adhérer au réseau "label vie". Produits d'entretien écologiques, jouets recyclés, facture énergétique, alimentation, contact avec la nature... toutes ces actions doivent permettre de baisser notre coût environnemental et agir autour de principes éducatifs respectueux de l'environnement.

La première étape va permettre de réaliser un diagnostic précis de la structure, qui conduira à la mise en place d'actions de formations auprès de tous les professionnels de la structure. Parce qu'il est urgent d'agir, nous avons commencé, tels des colibris (voir légende), à mettre en place des actions avec les enfants.

Pour tous renseignements :

Astier Martine (Présidente) 06 03 22 04 74

COLIBRI tire son nom d'une légende amérindienne.

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

Gymnastique Volontaire

Toujours soucieuses de leur forme et de leur bien être, les adhérentes de la Gymnastique Volontaire, se retrouvent toutes les semaines, pour exercer des assouplissements, des équilibres et divers autres mouvements qui leur permettent de rester en forme. Une séance de yoga en complément de la gym vous est proposée. Ces mouvements sont effectués sur les conseils de Valérie, Tylia et Francine nos animatrices, dans un esprit de convivialité.

Le club GV de Magnac Bourg vous souhaite une très bonne année 2022, et vous invite à le rejoindre.

www.otissaure.boonzai.com

tel: 05 55 48 70 46





Comité des fêtes de Magnac

L'association du Comité des Fêtes de Magnac-Bourg souhaite une bonne année 2022 à tous les Magnacauds et les Magnacaudes!

Pour commencer nous tenons à remercier nos bénévoles pour leurs implications, sans eux rien ne serait possible. Nous remercions également les commerçants de notre commune pour leurs dons qui nous ont permis de réaliser notre grande tombola de Noël.

Nous avons pu nous retrouver cette année autour de plusieurs manifestations malgré les conditions sanitaires qui nous contraignent énormément et nous vous remercions d'avoir répondu présents à chacune d'elles. Nous vous donnons déjà rendez-vous le dimanche 8 mai pour notre Fête du Printemps, le dimanche 17 juillet pour notre vide grenier et le week-end du 17 et 18 septembre pour notre traditionnel comice agricole.

Afin de réaliser toutes ces manifestations nous avons besoin de vous, futurs bénévoles, si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook ou au 06 48 35 49 35 ou lors de notre assemblée générale qui se tiendra le mercredi 12 janvier à 19h.

Nous espérons vous retrouver dans des conditions de plus en plus sereines afin de profiter pleinement de tous nos moments de convivialité.

Pour nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter :

 Comité-des-fêtes-de-Magnac-Bourg ou
06 48 35 49 35 ou

comitedesfetesmagnacbourg@gmail.com

Bureau de votre comité des fêtes :

Président : Roland Philippe

Vice-Président : Thierry Chemin

Trésorière : Sandra Demont

Trésorière adjointe : Delphine Filiatre

Secrétaire : Marion Audrierie

Secrétaire adjoint : Thierry Macary

Association de Parents d'Élèves Indépendants

L'APEI, association loi 1901 apolitique créée en 2001 dans le seul intérêt de nos enfants, a pour objectif de faire le lien entre les parents et les institutions : écoles, enseignants, inspection académique, municipalités, conseil départemental.

Parallèlement à l'action quotidienne, nous organisons des manifestations qui nous permettent d'offrir des moments festifs et de partage et de tisser des liens entre les bénévoles, les parents et les enseignants du RPI.

Cette année 2021, une vente de fleurs et une vente de goûters ont eu lieu. Nous avons également été présents lors de la foire de Noël de Magnac-Bourg et de la soirée illuminations des lumières de Noël de Vicq sur Breuilh.

Les fonds récoltés sont directement reversés aux écoles et leur permettent de subventionner du matériel, des voyages éducatifs et sportifs ou autres sorties proposées aux enfants tout au long de l'année scolaire.

apei.issaure@gmail.com

tel: 06 63 04 22 46



L'Occitane Football Club

Après les 2 saisons en pointillés que nous venons de vivre, L'Occitane Football Club espère que la saison 2021-2022 ira à son terme, signe d'un retour à une vie normale.

Le club enregistrait plus de 200 licenciés sur les dernières saisons « avant -Covid ». Cet effectif est tombé à 175 licenciés ces 2 saisons. Malgré tout, L'Occitane Football Club occupe une large place dans le tissu associatif et sportif local, grâce à ses dirigeants et éducateurs qui s'investissent pleinement, et grâce au soutien logistique de la municipalité de Magnac-Bourg.

L'équipe fanion, qui évolue en 1^{ère} division départementale, dispute ses rencontres les samedis soirs sur le stade Loustaud, la 2^e équipe sénior évolue en 4^e division. Une équipe vétérans peut-être un peu moins attachée aux résultats, mais évoluant dans un esprit convivial...

Une équipe féminine avec de très bons résultats, tenant le haut du pavé du foot féminin départemental à 8.

Une école de foot avec des équipes engagées jusqu'aux U15, et pas mal d'entrées sur les catégories les plus jeunes (enfants de 5-6 ans).

Dans toutes ces catégories, la qualité des encadrants, les valeurs humaines et sportives qu'ils savent inculquer à leurs équipes ne sont pas étrangères aux résultats obtenus.

Vous êtes toujours un peu plus nombreux à suivre nos résultats et à venir encourager nos Verts, continuez !

L'Occitane FC vous souhaite une excellente année 2022.

Contact : fcoccitane.footeo.com

 [occitane football club](https://www.facebook.com/occitanefootballclub)

FINANCES COMMUNALES

Cet article est la suite de l'article sur les finances communales paru dans la précédente Gazette ; il présente la procédure d'élaboration d'un budget dans ses grandes lignes, en prenant comme illustration le budget de la Commune pour l'année 2021 ; il a pour ambition de rendre un peu plus transparente une procédure essentielle de la comptabilité publique.

Procédure budgétaire

RAPPELS

(voir l'article de la gazette de 2021)

Budget annuel : c'est l'ensemble des sommes *prévisionnelles* associées à chacun des comptes qui seront utilisés lors des opérations comptables, en dépenses et en recettes ; à l'issue du vote du budget par le conseil municipal, en fin du premier trimestre, les *dépenses prévisionnelles* deviennent des *autorisations budgétaires annuelles*, ce qui signifie qu'une opération de dépense ne pourra être effectuée par le trésorier que si son montant ne fait pas dépasser l'autorisation budgétaire du compte associé.

Sections : un budget se compose de deux sections :

- la *section de fonctionnement* qui regroupe les prévisions des opérations comptables nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux, en dépense et en recette ;
- la *section d'investissement* qui regroupe le détail des financements des programmes d'investissement, ceux qui concernent le patrimoine de la commune.

Équilibre : les budgets doivent être composés en équilibre recettes-dépenses, autrement dit de telle manière que le total des dépenses soit identique au total des recettes, et cela dans chacune des deux sections.

Compte administratif : ce document présente les résultats de l'exercice comptable annuel sous forme d'une liste des sommes perçues et des dépenses réalisées, associées à chacun des comptes utilisés ; on en déduit le *bilan*, différence entre recettes et dépenses. Le budget est destiné à encadrer l'exercice comptable par des *prévisions*, tandis que le compte administratif donne la *réalité* des finances de la commune. Le compte administratif est voté au début de l'année, après validation par la trésorerie générale.

Réserve annuelle : chaque section budgétaire possède une réserve dans laquelle sont cumulés les bilans des exercices, excédents ou déficits ; celle du fonctionnement est généra-

lement positive et elle indique alors les économies réalisées par la commune pour financer les opérations d'investissement. Les réserves sont recalculées à la fin de chaque exercice puis reportées dans le budget suivant, comme recette si c'est une économie, ou comme dépense si c'est un déficit.

Restes à réaliser : comme les programmes d'investissement sont pluriannuels, il se peut qu'à la fin de l'exercice, en fin d'année, certains programmes ne soient pas terminés : des dépenses budgétées restent à faire et des subventions attendues restent à percevoir ; ces "restes à réaliser" seront reportés tels quels ou modifiés dans le budget d'investissement de l'année suivante, comme dépenses et recettes.

1 - AFFECTER LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE

La réalisation du budget commence par l'*affectation des résultats d'exploitation*, après la validation du *compte administratif* ; elle consiste à recalculer les réserves et à harmoniser les résultats du fonctionnement et de l'investissement. Le montant d'une réserve se calcule en ajoutant à la réserve en cours le bilan (les recettes moins les dépenses) :

Réserve 2021 du Fonctionnement :

réserve 2020	0 €
+ bilan de 2020	234 521,93 €
(997 471,34 € - 762 949,41 €)	
= réserve 2021	234 521,93 €

Réserve 2021 d'Investissement :

réserve 2020 (déficit)	- 29 541,64 €
+ bilan 2020	84 558,75 €
(434 210,29 € - 349 651,54 €)	
= réserve 2021	55 017,11 €

L'harmonisation des résultats du fonctionnement et d'investissement est une obligation réglementaire qui consiste à utiliser la réserve de *fonctionnement* pour combler le plus possible le déficit éventuel des *restes à réaliser*, quand la réserve d'*investissement* ne suffit pas : par exemple, au 31 décembre 2020 il restait

292 517 € de dépenses d'investissement à réaliser et 151 800 € de subventions à percevoir, soit un déficit de 140 717 € ; comme la réserve d'investissement de 55 017 € ne suffit pas à le combler, on puise dans la réserve de fonctionnement la somme de 85 700 € (140 717 € - 55 017 €) pour être affectée en recette dans le budget 2021 d'investissement ; la réserve de fonctionnement pour 2021 est diminuée d'autant pour s'établir finalement à 148 822 € (234 522 € - 85 700 €), somme qui est reportée comme recette dans le budget Commune de 2021.

2 - COMPOSER LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Pour construire le budget de fonctionnement, on se base généralement sur le *compte administratif*, qui donne une bonne indication des besoins réels ; pour le budget 2021 on s'est basé sur celui de 2019 et non celui de 2020 car cette année-là les dépenses ont été singulièrement réduites du fait de la gestion de la crise sanitaire.

Comme le montant des dépenses doit être identique à celui des recettes dans le budget, on commence logiquement par évaluer ce qu'on va percevoir, avant de prévoir ce qu'on va dépenser.

Recettes de fonctionnement

Les recettes viennent essentiellement de trois sources qui représentent les trois quarts des recettes : les taxes foncières et taxes d'habitation sur les résidences secondaires (40%), la dotation de l'état (20%) et la compensation suite au transfert de la taxe professionnelle à la communauté de communes (18%).

En plus de ces trois recettes on peut évoquer deux autres recettes moins élevées mais intéressantes :

- Le remboursement par le budget *Eau et Assainissement* des travaux effectués en régie par le personnel communal : les heures passées par le secrétariat pour la facturation, et les heures des cantonniers pour effectuer des réparations sur le réseau ou pour le relevé des compteurs ; cette recette s'est élevée en 2021 à 35 000 € ; elle disparaîtra du budget quand prendra effet le transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement à la communauté de communes, au plus tard en 2026, .
- Le remboursement par cette communauté de communes des travaux réalisés par notre personnel communal pour la voirie qui est de sa compétence : les travaux de "point-à-temps" et le fauchage des bas-cotés ; ce remboursement est de l'ordre de 10 000 €.

L'excédent de fonctionnement fait l'autofinancement des investissements.

Les montants des trois principales recettes sont précisées par la trésorerie au mois de mars, si bien qu'on attend généralement ce moment pour ajuster le budget et le proposer au vote du conseil municipal.

Depuis 2021 la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales ; pour la remplacer, elle récupère la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le département, avec une compensation éventuelle pour que cette recette soit au moins égale à la taxe d'habitation de 2020 (le département percevra une fraction des recettes de TVA pour compenser son manque à gagner). Il faut enfin souligner que, comme en 2020, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux des taxes foncières en 2021.

Pour le budget de 2021 le montant des recettes *réelles* attendues a été évalué à 966 600 €, du même ordre de grandeur que celles de 2020. À ces recettes *réelles* il faut ajouter la réserve de l'année, 148 822,04 € (voir plus haut) de sorte qu'au total le montant des recettes budgétées s'élève à 1 115 392,00 €.

Dépenses de fonctionnement

Les *charges de personnel* représentent la moitié des dépenses ; elles sont relativement faciles à prévoir mais n'offrent pas beaucoup de marge de manœuvre : dans le budget 2021 le montant de ces charges a été évalué à 488 775 €, soit 50,6 % des dépenses réelles estimées.

Les *charges à caractère général* constituent le second chapitre d'importance, de l'ordre de 35 % des dépenses réelles. Elles se composent :

- des consommables et fournitures nécessaires au fonctionnement de la municipalité (combustibles, carburants, alimentation, petits équipements, etc.) estimées à 156 000 € pour 2021 ;
 - des services extérieurs (location, entretien, maintenance, assurance, etc.) estimés à 131 500 € ;
 - et d'autres services (fêtes et cérémonies, "La Gazette" et "Magnac en bref", affranchissement, télécommunication, etc.) estimés à 68 000 €
- Parmi les autres dépenses on peut noter :
- les indemnités des élus (44 000 €),
 - les subventions de fonctionnement aux associations (23 000 €)

Dans le budget 2021, le total des dépenses réelles prévues est du même ordre que les recettes, 966 000 € environ ; pour équilibrer le budget à 1 115 392,00 € on crée une dépense d'auto-investissement en virant la différence en recette du budget d'investissement. ●

Recettes budgétaires = Recettes réelles + Réserve



RÉSULTATS DES EXERCICES DE 2021

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

0 €

ANNUITÉ D'EMPRUNT

155 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
(dont 78 700 € pour curage
des lagunes)

10 200 €

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT

85 700 €

INVESTISSEMENTS
financés par des subventions
(23 %), le FCTVA (20 %) et les
fonds propres (57 %).

1 - Budget principal de la Commune

Affectation des résultats de l'exercice

Nous avons détaillé dans l'article précédent le calcul des deux réserves, 148 822 € pour le fonctionnement et 55 017 € pour l'investissement.

Fonctionnement

L'exercice de l'année 2020 avait donné lieu à un excédent élevé de 234 521 € à cause du ralentissement des activités : 762 000 € de dépenses contre 833 000 € en 2019. En 2021, l'excédent qu'on attendait inférieur s'est finalement révélé supérieur : 255 973 € (24 % des recettes) ; parmi les raisons de ce bon résultat on peut signaler :

- la maîtrise des dépenses (813 993 €), qui n'a pourtant pas empêché un niveau d'activité très satisfaisant du personnel communal ; on peut aussi saluer les élu(e)s qui n'ont pas ménagé leurs efforts, tout en veillant à tirer le meilleur parti de l'argent des contribuables ;
- des recettes inattendues, en particulier les taxes sur les droits de mutations et les remboursements des arrêts de travail.

Investissement

Plus de la moitié du budget d'investissement était consacré à la construction de la boucherie-charcuterie ; cette construction n'ayant pas encore commencé, les travaux ont portés sur les autres programmes :

- travaux sur les trottoirs de la rue Paul Renaudie : 3 347 € ;
- achat du terrain pour la boucherie : 21 710 € ;
- passage piéton devant les écoles : 35 254 € ;
- aménagement de la route de la gare : 12 286 € ;
- étanchéisation du toit de la salle des fêtes : 28 009 € ;
- jeux pour enfants : 35 100 €.

Ces travaux sont financés par le FCTVA (17%), par des subventions du département et de l'état (26%) et par l'autofinancement (57%)

2 - Budget Eau et Assainissement

Affectation des résultats de l'exercice

Pour l'année 2021, la réserve de fonctionnement s'élève à 142 674,25 € et celle d'investissement à 56 593,43 €.

Fonctionnement

Sur les 155 276 € de dépenses réalisées en 2021, la moitié concerne le curage des boues des lagunes, subventionné à hauteur de 23 800 € par l'Agence de l'eau ; le remboursement des travaux effectués en régie par le personnel communal a coûté 35 259 €.

Les redevances de l'eau et de l'assainissement, 133 326 € de recettes, et la subvention pour le curage des boues n'ont pas suffi à compenser le montant de ces travaux exceptionnels : le fonctionnement présente au final un déficit de 10 222 €, très inférieur à la réserve.

Investissement

La principale dépense a été l'enrochement des lagunes, réalisé pour un montant de 77 059 € et subventionné à hauteur de 20 194 € par le Plan de relance. ●

On peut consulter les budgets et les comptes administratifs sur le site de la mairie
> magnac-bourg.fr
> rubrique "Vie municipale".

LES GRANDS CHIFFRES

0 %

AUGMENTATION DES IMPÔTS
LOCAUX

45 €/HABITANT

ANNUITÉ D'EMPRUNT
(49 900 € au total)

214 €/HABITANT

ENCOURS DE LA DETTE *
(235 000 € au total)

237 €/HABITANT

EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT
(256 000 € au total)

735 €/HABITANT

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

126 000 €

INVESTISSEMENTS
financés par des subventions
(10 %), le FCTVA (20%)
et les fonds propres (70%).

* ce que la commune doit aux banques

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DU MOULIN

Dans le “Magnac en Bref” de novembre nous avons présenté l'aménagement d'un sens de circulation sur la route de la Gare et la route du Moulin, en annonçant une réunion publique le 24 novembre.

Cette réunion a été chaleureuse et très constructive ; après un débat sur le projet et la lecture du courrier de deux habitants faisant part de leurs propositions, un ensemble de recommandations ont été notées, en particulier :

- ajouter un passage piéton au début de la route du Moulin, près de la stèle Guingouin,
- mettre un “céder le passage” à la place d’un “Stop” sur le bas de la route du Moulin, en arrivant sur la rue Faucher,
- ajouter un éclairage sur le bas de la route du Moulin.

Nous allons soumettre ces observations à l'ATEC (agence technique départementale de la Haute-Vienne) et au SEHV (syndicat énergies Haute-Vienne) pour juger de leur faisabilité et pour mettre à jour l'estimatif ; un dossier de demande de subvention sera ensuite envoyé au département pour transmettre au service des amendes de Police. ●



grands projets.

ODHAC87

De nouveaux logements sur la commune

En juillet 2017, la municipalité avait fait l'acquisition de l'ancien Hôtel du midi avec l'intention d'en faire des habitations ; l'Odhac87 a proposé à la commune de lui racheter ce bien.

L'Odhac87 construit et gère des appartements sociaux ; après étude, il a jugé plus économique de démolir l'ancien bâtiment devenu insalubre et de construire à la place huit appartements, plutôt que de le réhabiliter.

Un permis de construire est en cours d'étude afin de finaliser ce projet.

Cet ensemble immobilier se composera de huit logements sociaux proposant la répartition suivante :

- 4 T2 accessibles et adaptés aux personnes vieillissantes au rez-de-chaussée avec jardinet
- 3 T3 au niveau 1 avec balcon
- 1T4 au niveau 2 avec balcon

Un parc de stationnement sera réalisé sur l'arrière du bâtiment. Ce projet va permettre la revitalisation en partie de cette entrée du bourg mais aussi d'accueillir sur la commune de nouveaux habitants. ●



UN CHANTIER D'ENVERGURE : DÉCRYPTAGE



Lagune aujourd'hui.

Les lagunes, qui ont été créées au début des années 1990, comportent un ouvrage appelé gégrilleur, puis 3 bassins : un de décantation de 100m³, un de 3 300m³ et un de 2 700m³. Une étude bathymétrique effectuée le 29 octobre 2020 indiquait qu'il y avait 1 854 m³ de boues à évacuer. Il était donc devenu urgent de faire le curage des 2 grands bassins et d'envisager dans le même temps le renforcement des berges attaquées par les ragondins (*photo 1*).

L'installation de l'entreprise de curage, BK ECO Services, a commencé le 26 mai 2021 et l'opération était terminée le 15 juin 2021.

C'est à l'aide d'un petit tractopelle, que le technicien a décollé et rassemblé les boues vers un système d'aspiration installé sur un tracteur en bout de bassin (*photo 2*).



1. Dégradation des berges. Vue avant travaux.



2. Curage du fond du bassin.



3. Installation géotube.



4. Remplissage.



5. Géotube rempli.

par le département, l'agence de l'eau et l'état dans le cadre du Plan de France Relance, à hauteur de 44 009 €.

Pendant ce temps-là un terrassement avait été réalisé pour accueillir trois géotubes installés sur des bâches. Ces géotubes ou poches filtrantes ont une capacité de 260m³ chacun. Ils permettent

de stocker les boues en vue d'une déshydratation, pendant au moins 5 ans ; en effet l'épandage restant interdit pendant la crise sanitaire (*photos 3, 4, 5*).

Après avoir terminé le raccordement entre le système de pompage et les géotubes, le technicien avait installé la station, ou atelier de floculation, permettant le mélange boues-eau-polymères (floculant aidant à la déshydratation) (photo 6).



6. Maître d'œuvre, Martin Renat.

Une fois le remplissage terminé, il faut entre 10 et 12 jours, le retour des filtras dans le bassin se fait par écoulement sur les bâches prévues à cet effet (photo 7).



7. Bâche pour écoulement.

La dernière semaine de juin, c'est l'entreprise Massy qui prit le relais. Après avoir nettoyé et raboté les berges, le chef de chantier commença l'enrochement (photo 8). Pour réaliser ce chantier il aura fallu 740 tonnes de pierres, provenant de Montgibaud.



8. Nettoyage et rabotage de la berge.

Après avoir terminé l'enrochement du plus petit bassin, les conditions météorologiques étaient exécrables, le travail sur le grand bassin fut retardé, cependant tout fut terminé comme prévu en 3 semaines (photos 9, 10).



9. Enrochement du petit bassin.



10. Fin enrochement du grand bassin.

Le ruisseau qui longe les lagunes a, lui aussi, fait peau neuve. Après un travail d'élagage nous pouvions enfin revoir ce joli ruisseau, nettoyé et reminéralisé (photo 11). ●



11. Curage et minéralisation du ruisseau.

La municipalité a tenu à saluer le travail accompli et à remercier les maîtres d'œuvre pour leur professionnalisme et leur savoir-faire. Une visite du site et une réception furent organisés avec les acteurs de ce projet. Monsieur le Maire, Jean-Louis Dubois remercia à cette occasion pour leur présence, Mme Jacqueline Lhomme-Léoment, conseillère départementale, Mr Ditlecadet, président de la Communauté de communes BSHV, des maires ou leurs représentants

de communes avoisinantes, les représentants de la SAUR, de l'ATEC et de l'entreprise Massy, des élus et élus impliqués dans le projet et les agents communaux qui ont en charge l'entretien du site.

UNE BIBLIOTHÈQUE FLAMBANT NEUVE !

Depuis son déménagement à l'espace Briance Breuilh en octobre dernier, notre nouvelle bibliothèque n'a cessé de se développer. Elle est notamment passée de 19 à 35 adhérents. L'aménagement de cet espace culturel continue, afin d'accueillir les lecteurs dans des conditions idéales.

Quatre bénévoles se relaient chaque mercredi matin et chaque samedi matin de 9h30 à 11h30 pour accueillir les lecteurs de plus en plus nombreux, fidèles ou curieux.

Le coin Jeunesse a été agrémenté de coussins généreusement confectionnés par le club de Patchwork. Il accueille tous les mercredis matins de petits groupes d'enfants du centre de loisirs "Les Zigouigouis", accompagnés de leurs animateurs.

Pour emprunter des livres, rien de plus simple : remplir le bulletin d'inscription que vous trouverez sur place et présenter une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

Un fonds riche et varié

Suite au déménagement, le fonds de documents s'est enrichi et compte maintenant environ 2800 exemplaires.

Le secteur Adulte compte 1200 documents : romans, romans policiers, de science-fiction, limousins, BD, biographies, documentaires.

Le secteur Jeunesse compte 1000 documents : romans, romans policiers, de science-fiction, albums, contes, livres-jeux, BD, documentaires.

Le fonds contient aussi des DVD, des CD ainsi que des livres audio.

Si vous recherchez un ouvrage bien précis, il est également possible de le faire venir de la Médiathèque du Père Castor ou de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Archives photos

Depuis le mois de novembre, la bibliothèque accueille également la collection de photos de classe de l'école de Magnac, confiée par Monsieur Christian Tardieu. Elles permettent de se replonger dans les souvenirs des années 1920 à 2000.

Pour chaque photo, vous pourrez mettre un nom sur un visage et même rechercher un nom en particulier. Quel plaisir de découvrir les visages enfantins de personnes connues !



La municipalité souhaite poursuivre cette très belle collection qui est consultable sur place, sur simple demande auprès des bénévoles et fait appelle aux anciens élèves de l'école.

Si vous avez été écolier à Magnac à partir des années 2000, envoyez-nous vos photos sous forme numérique, par mail, à l'adresse suivante : mairie.magnac-bourg@wanadoo.fr, ou apportez-les à la mairie afin que nous puissions les numériser.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à venir découvrir cet espace de culture chaleureux et proche de chez vous ! Petits ou grands, tout le monde peut y trouver son bonheur ! ●



DIVERTISSEMENT

Une aire de jeux très attendue

Les travaux de l'aire de jeux pour enfants sont enfin terminés.

L'installation de la balançoire sonne la fin de ce chantier qui avait pris beaucoup de retard ; en effet ce dernier a commencé au mois de juin et il a été interrompu suite à la découverte d'une mauvaise délimitation et d'un terrassement inadapté. Actuellement l'aire de jeux est libre d'accès mais les abords malgré l'apport de tout venant, sont difficilement praticables à cause des déblaiements successifs et des intempéries. Au printemps, il est prévu de végétaliser et finaliser le site par l'installation d'une clôture et des bancs.

Il sera alors temps de laisser la place aux jeunes enfants de s'amuser en toute sécurité sur le portique et la balançoire.

Cette installation d'un coût total de 35 064,18 euros a été financée par la commune et subventionnée à hauteur de 30% par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 20% par le Conseil Départemental. La réalisation a été confiée à la société PROLUDIC. ●



BOUCHERIE

Avis aux amateurs de viande et de charcuterie



Attendu de tous, le projet de boucherie est sur le point d'être finalisé. Ce projet qui a rencontré quelques difficultés arrive à la phase des appels d'offres. Le permis de construire est accepté depuis le mois de septembre. En début 2022, commencera la construction de ce nouveau local commercial qui permettra de

proposer aux Magnacaudes et Magnacauds une boucherie - charcuterie. Nous espérons pouvoir l'inaugurer d'ici à la fin de l'année.

Cet établissement sera situé Place des docteurs Donnet, à côté de la boulangerie l'Épi magnacais.

Le montant prévu de l'opération s'élève à 350 000 € HT, financé pour moitié par les subventions accordées à l'ancien projet et reportées sur celui-ci, et pour moitié par un emprunt dont les annuités correspondront au loyer payé par le locataire.

Ce locataire devrait être Monsieur Christophe Sénégas, actuellement boucher-charcutier à Masseret, qui est devenu un fidèle commerçant de la Foire de Magnac-Bourg.

Ce local va permettre d'augmenter l'offre de commerces au centre du bourg et illustrer ainsi la volonté de nouvelle dynamique de l'équipe municipale. ●



TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il y a un an se mettait en place le nouveau dispositif de ramassage des ordures ménagères ; en excluant les déchets recyclables du ramassage et en introduisant la tarification à la levée, il incitait fermement les habitants au tri systématique des déchets ; il obligeait également la municipalité à mettre à la disposition des habitants des éco-points en nombre suffisant, accessibles au plus grand nombre et pas trop disgracieux.

L'adoption de ce nouveau dispositif par la population pouvait apparaître problématique ; mais il faut reconnaître qu'après une année de fonctionnement les résultats sont très encourageants et font taire les mauvaises langues ; nous saluons donc sans réserve les habitant(e)s pour les efforts déployés, et pour l'esprit civique dont la très grande majorité a fait preuve ; nous saluons également le personnel communal et les élus en charge de ce chantier pour avoir imaginé des dispositifs ingénieux, comme les bacs du cimetière ou de la foire, et pour avoir fait preuve de beaucoup de patience.

Bien entendu il y a eu quelques couacs, comme au début pour organiser avec le SYDED87 le ramassage des containers de manière convenable ; bien entendu il y a encore des erreurs de tri ; bien entendu on peut encore apercevoir sur les enregistrements vidéo des esprits chagrins qui, volontairement ou non, dédaignent de lever les bras jusqu'aux orifices des containers en préférant laisser leurs empreintes au pied de ceux-ci ; bien entendu on pouvait légitimement s'interroger sur le prix de l'abonnement.

Mais les résultats sont là :

- la collecte des ordures ménagères est passée en moyenne de 202 kg par habitant et par an en 2020 à 153 kg en 2021 : à raison de 13 centimes le coût par kilo du traitement des ordures résiduelles (elles sont enfouies), cela représente une économie non négligeable ;
- il y a eu à Magnac une moyenne de 17 présentations de bac pour l'année (15 présentations

pour les bacs de 120 litres et 24 présentations pour les bacs de 240 litres).

Ordures ménagères collectées



En permettant au SICTOM de diviser par deux la fréquence des ramassages des bacs à ordures résiduelles, **ces bons résultats ont fait passer le prix de l'abonnement de 190 € en 2021 à 136 € en 2022 pour un bac de 120 litres** (28 % de baisse) ; dorénavant il aura lieu tous les quinze jours, le mardi des semaines de numéro impair (le mardi de la semaine 1 est le 4 janvier) .

En 2022 le SICTOM a l'intention d'évaluer la qualité du tri en faisant faire des sondages dans les poubelles et dans les containers d'emballages : nous vous tiendrons au courant des résultats ; à propos des emballages rappelons que l'idéal est de les mettre en vrac dans le container jaune, et pour cela un truc est de les mettre chez soi dans un petit sac poubelle, sans trop le remplir et sans le fermer, de mettre le sac ouvert dans le container en le tenant pas le bas, et de le secouer à l'intérieur du container (on le fait facilement sans se salir).

L'autre objectif de 2022 est de se préparer pour l'échéance du 1^{er} janvier 2024, date à partir de

LE CALENDRIER DU RAMASSAGE À MAGNAC-BOURG

on le trouve à l'adresse <https://www.sictom-shv.fr/wp-content/uploads/2021/12/calendrier-Magnac-Bourg.pdf>.

SICTOM & SYDED87

Le traitement des déchets n'est pas de la compétence de la commune de Magnac-Bourg mais de celle de la communauté de communes ; celle-ci l'a délégué au **SICTOM Sud Haute-Vienne**, Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Ordures Ménagères : <https://www.sictom-shv.fr/> ; le SICTOM organise le ramassage des ordures ménagères résiduelles ainsi que la facturation ; mais c'est le **SYDED87**, SYndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (<https://www.syded87.org/fr/>) qui a la charge du ramassage des déchets recyclables des éco-points, ainsi que de leur traitement ; pour cela le SICTOM paie au SYDED87 une participation de 36,51 € par habitant.

laquelle il sera interdit de mettre des déchets compostables dans les poubelles (c'est demain !) ; la municipalité réfléchit à des solutions qui permettent aux habitants n'ayant ni poule ni composteur de se débarrasser de ces déchets, comme peut-être un composteur collectif, puisqu'on ne peut pas non plus les mettre dans les containers.

Rappelons enfin que si par malchance les containers de l'éco-point où vous êtes allé(e) jeter vos déchets sont pleins, vous pouvez déposer vos déchets dans les autres containers, par exemples ceux du Grand-Chêne ou de Caux qui sont toujours accueillants, et que vous ne devez sous aucun prétexte les laisser au pied des containers, en obligeant le personnel communal à faire ce que vous ne voulez pas faire ; attention : les objets déposés au pied des containers sont considérés comme des "dépôts d'ordures sauvages" passibles de diverses amendes et des frais engagés pour la remise en état des lieux. ●

état civil.

NAISSANCES

DE BODISCO Noélyne, Huguette, Julia - le 15 juillet
DUBOIS Elie, Louis - le 06 mars
FINI Salomé - le 25 novembre
GAILLARD Abriel, Luc, Florian - le 07 juillet
MOURET Louis, Camille - le 03 août
PEUCH VASSEUX Kailya - le 12 février
PIERRE Maël - le 27 avril
VERGONJEANNE Rafaël, Axel - le 15 avril
VERRIO Denver, Angélo - le 09 décembre
VITALE RALLU Natéo, Jean-Luc Will - le 21 mai

MARIAGE

LÉVÊQUE Frédéric et **ALBIN Chantal**, Marie-Noëlle - le 14 juillet
NOUAILLAS Charles-Henri et **FAUGEROUX Marina**, Nathalie - le 21 août

DÉCÈS

BARIAUD Pierre, Jean-Claude, époux de JUILLE Marie, Thérèse - le 13 août
BONNET Marcel, André, veuf de Lortholary Marguerite, Yvonne - le 24 novembre
BOURDACHE Ali, veuf de VALLET Marguerite, Françoise - le 06 mars
BOUVIER Liliane, Thérèse, Yvonne, veuve de VINOUCR Lucien, Gabriel - le 30 mars
BRUNIE Germaine, veuve de CROUZILLE Gilbert, Jean-Pierre - le 12 septembre
DEMARS Gaston, Henri - le 13 août
DEZON POMAREL Jean-Claude - le 03 juin
FABULET Léon, Gaston époux de BONNAIRE Aletti - le 26 décembre
FUSADE Marcel, Henri, époux de COUDRIER Marthe, Noélie - le 09 avril
MASSIAS Jean, Pierre, Paul, époux de BONNAT Michelle Aimée - le 14 octobre
ROBIN Patricia - le 18 janvier
SARRAZY Justin, Louis, veuf de GORSE Marie, Marguerite, Solange - le 01 avril



DU CÔTÉ COMMUNAUTAIRE

Au niveau de la communauté de commune Briance-Sud-Haute-Vienne, le travail des élus a été intense tout au long de l'année 2021.

Sur la compétence **économique**, le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises a accompagné des entrepreneurs dans leur nouveau projet. La communauté de communes adhère depuis 2020 à l'association Initiative Haute-Vienne. Cette association finance et accompagne les entrepreneurs d'entreprises. L'agrandissement de la zone du Martoulet est en cours de finalisation et le projet d'extension est lancé. La communauté de communes va profiter du réaménagement du carrefour du Martoulet par le Conseil départemental afin d'aménager l'entrée de l'extension de la zone. Elle participe aussi au dispositif Stage' In pour les élèves. Nous avons aussi inauguré la création du club des entreprises qui a rencontré un vif succès auprès des élus et qui va permettre aux entreprises de communiquer entre elles, de se faire connaître du grand public et de répondre à leurs besoins.

N'oublions pas le déploiement de la **fibre optique** sur notre territoire.

Sur la **zone commerciale du Monceau** , deux terrains ont été vendus en 2021. Une parcelle à Mr Charles Coignoux et une autre parcelle à Mr Bouillon.

Concernant la compétence **eau et assainissement** , une étude diagnostic des ouvrages d'assainissement collectif et d'eau potable sur le territoire communautaire et le transfert de ces compétences sont en cours.

Concernant la compétence **tourisme** , de nombreuses animations ont été menées en 2021. La communauté de communes a adhéré à la Société publique locale (SPL), afin de mettre en œuvre une stratégie de valorisation et de développement touristique. La communauté de communes est aussi très active dans le développement du cyclotourisme.

La Médiathèque du Père Castor offre un large choix de documents pour tous les âges en libre accès. En plus de sa mission de lecture publique,

Concernant la compétence voirie, dont le vice-président est Jean-Louis Dubois, elle représente plus de 450 kilomètres pour le territoire. L'agence technique départementale de la Haute-Vienne (ATEC), nous accompagne pour les relevés et diagnostics, permettant de programmer les travaux à réaliser. L'entretien est assuré par les services municipaux et communautaires, mis à la disposition dans le cadre de conventions de prestations de services. En 2021, sur la commune, il y a eu la réfection d'un aqueduc sur la route de la Boucheuse, entre les hameaux de Rouffignac et du Moulin de Rouffignac. Pour les travaux plus importants, leur réalisation est confiée à des entreprises de travaux publics. Sont prévus, en 2022, des interventions sur les dépendances route de Duris, et la réfection de la chaussée route des Cars. Pour ces travaux, la communauté de communes bénéficie de subventions.

elle conserve les archives du Père Castor et propose au public un Parcours nature se déclinant en un accueil des groupes (écoles, centre de loisirs), et une proposition d'ateliers pédagogiques et ludiques.

La communauté de communes a également mis en œuvre le PCAET (**Plan climat air-énergie -territoire**)

Pour la compétence **Enfance et Jeunesse** , la communauté de communes œuvre aussi pour offrir à nos enfants des espaces d'accueil chaleureux et ludiques au travers de ses structures comme les centres d'animation loisirs et culture notamment celui de Magnac-Bourg, l'association les Bambinous et l'association "Familles rurales Briance-Roselle". À l'automne 2021 les terrains de tennis de Pierre-Buffière ont été inaugurés. Elle souhaite aussi valoriser et promouvoir les foires et marchés sur notre territoire et a décidé d'acquérir des "kakemonos" qui seront prochainement installés dans chaque commune qui organise ces manifestations. ●

SITE INTERNET

Afin que vous puissiez retrouver toutes les informations et les actualités, la communauté de communes Briance-Sud-Haute-Vienne va se doter prochainement d'un site internet.



La sortie à vélos électriques organisée par l'OT.



1
2



**culture
& patrimoine.**

ARCHITECTURE

CES ÉNIGMATIQUES PETITES MAISONS DE FONTBELLE ...



En se promenant de Magnac vers le Martoulet par la RD420 (ex Nationale 20), on ne peut rester sans remarquer sur la droite deux étranges petites maisons (Photos 1 et 2) blotties dans une étroite prairie entre route et bois. Beaucoup des nouveaux Magnacauds se demandent quelle peut être leur origine et quel a pu être leur usage. Les gens de passage se posent les mêmes questions, mais nos aînés savent bien ce qu'elles sont.



Nous allons en parler un peu ici, en nous basant sur ce que l'on peut voir depuis la route, comme il est permis, et à partir d'informations fort obligeamment fournies par Mesdames Patricia Peyrat, artiste peintre, et sa fille, que nous remercions volontiers. Les lieux ne sont pas publics.

Venant donc de Magnac, nous rencontrons d'abord un premier édifice tapi au coin d'un bois (*photo 1*), puis en voici un second, dans la prairie (*photo 2*). Ces étonnants bâtiments semblent sortis tout droit d'un rêve d'artiste. On se rend bien vite compte qu'ils sont proches d'autres bâtiments de style exotique, disons méditerranéen, situés eux de l'autre côté de la route et tout aussi intrigants. L'ensemble s'étend sur près de deux cent mètres de long, mais seules les deux petites constructions, distantes d'une soixantaine de mètres l'une de l'autre, sont situées sur la commune de Magnac-Bourg.

Les lieux se trouvent près de maisons dispersées qui forment le village de Fontbelle (il y a maintenant un panneau routier), même si l'on parle souvent "du Martoulet" en les désignant. Il y a deux cent ans, le secteur n'était pas construit. Les parcelles de terrain en bord de route s'appelaient principalement "le Bois Magnaud", mais elles étaient directement en contact avec celles dites de Fonbelaud, nom issu d'une transcription phonétique approximative de Fount bello, autrement dit Fontbelle, qui signifie "la grosse source". Seul ce dernier nom de Fontbelle est arrivé jusqu'à nous, Bois Magnaud étant sorti de l'usage courant. Les deux petites constructions sont donc "à Fontbelle".

Regardons d'abord celle la plus au nord (*photos 1 et 3*). Les fenêtres sont abritées derrière un maillage de petits éléments comparables à des briques. Les principales ouvertures, portes et fenêtres, sont surmontées par des arcatures de brique qui déterminent des convexités au bas du toit à quatre pans. Celui-ci est couvert de tuiles creuses et une cheminée en constitue le point culminant (*photo 3*). D'autres fenêtres, en position non centrale sur les façades, sont simplement surmontées par un larmier en tuiles courbes (*photo 1*).

Selon les informations disponibles, le toit repose sur des voûtes de brique qui, elles-mêmes, s'appuient sur des arcades radiales, ce qui doit être du plus bel effet. Cette construction daterait de 1944 et elle a d'abord abrité les parents de **Louis Peyrat**. Par la suite, cet artiste-peintre y a exposé des toiles. Au cours des

années 1950-1960, des panneaux placés en bord de route signalaient l'atelier aux nombreuses voitures qui passaient sur cette voie alors très fréquentée. Louis Peyrat vendait ses œuvres aussi bien aux personnes du pays qu'aux gens de passage mais il en a aussi exporté vers les Etats-Unis.

Ajoutons que Louis Peyrat était également violoniste. Probablement la résonance créée par les voûtes de l'édifice donnait-elle une belle amplification à la musique. Il était aussi architecte depuis qu'il avait suivi la scolarité adéquate dans son jeune âge.

La seconde construction montre de prime abord une allure proche de la précédente, avec son plan quasi carré, son toit à pans, ses surélévations du mur au-dessus des ouvertures centrales et des larmiers sur certaines d'entre elles (*photo 4*). La ressemblance s'arrête toutefois là, car il y a de grosses différences, mais il faut observer attentivement les lieux pour bien les percevoir.

D'abord, le toit est en réalité très différent et modulaire. Les frontons rectangulaires au milieu des quatre façades (*photo 2*) sont chacun prolongés par une arête combinant des maçonneries et des toits en V renversé, imbriqués de façon complexe. Les quatre arêtes médianes semblent former une sorte de croix dont le centre est constitué par la cheminée. On ne voit cependant pas suffisamment depuis le sol et, en plus, les images satellitaires disponibles n'offrent pas la résolution nécessaire.

Les arêtes et leurs frontons délimitent ainsi quatre espaces carrés aux coins du bâtiment. Chacun d'eux est coiffé par un toit à quatre pans en pente forte, qui forment les côtés d'une pyramide tronquée au sommet (*photo 5*). Ces toits en tuiles plates du pays se terminent à leur base par une rangée de tuiles courbes qui dépassent des murs et les abritent. En haut, ils sont surmontés par d'autres tuiles courbes qui encadrent, selon nos informations, une vitre sommitale qui éclaire l'intérieur des lieux.

L'eau de pluie recueillie dans les huit chéneaux présumés (axes bas en gouttière situés entre les toits pyramidaux et les toits des arêtes) est entraînée vers l'extérieur des murs via des tuiles courbes servant de canal (*photo 5*).

Le haut des murs est élargi sous la toiture, grâce à une "génoise" de tuiles plates empilées, jointes au mortier de chaux. La maçonnerie des frontons est elle-même interrompue par un autre em-



pilement de tuiles plates, disposé en accent circonflexe (*photo 4*), forme qui pourrait correspondre aux voûtes en V renversées dites exister sous les axes des arêtes médianes, entre les quatre pyramides. L'intérieur du bâtiment comporterait des pièces périphériques autour d'une large cheminée centrale. Ce bâtiment sud, bien éclairé, aurait été réalisé en 1944, comme l'autre. C'est là que Louis Peyrat peignait ses tableaux mais c'est également là qu'il réalisa les plans de nombreuses maisons de la région qu'on lui avait confié en sa qualité d'architecte. Il travailla principalement pour des maisons situées vers Masseret -mais pas seulement- et fut aussi l'architecte de la célèbre tour qui domine ce bourg situé à quelques kilomètres seulement de

chez lui. Il cessa l'essentiel de son activité en 1969, à 58 ans, mais sa fille Patricia (Léa) continua à peindre avec brio et à participer activement à l'entretien des lieux. En conclusion, les énigmatiques maisons de Fontbelle ne le sont pas tant que ça. Elles témoignent de l'activité artistique bien établie au cours des années 1950-1960. Nombreuses étaient alors les voitures qui s'arrêtaient près de l'atelier et grande était l'attirance qui se dégageait de ces lieux qui semblent s'être assoupis depuis, mais ne demanderaient vraisemblablement qu'à revivre.

Claude Mouret
Président d'Histoire et Patrimoine du pays des Briançonnais

CHRONIQUE DU PÈRE LÉONARD #2

Coma dire ? [koumo dirè]

Pour parler au père Léonard lorsque vous le croiserez dans Magnac (Manhac).

Salut : Adiu [adi]
 Bonjour : Bonjorn [boundzour]
 Bonsoir : Bonser [bounsèr]
 Au revoir : Au reveire [aw révèirè]
 A bientôt : Au còp que ven [aw ko ké vè]
 Merci : Mercés [mercé]
 De rien : De ren [dé rè]
 S'il vous plaît : Si 'os platz [siou pla]
 Oui : Oc-es [ouèi]
 Non : Non [nou]
 Peut-être : Benleu [béleuw]
 Je n'en sais rien : N'en sabe ren [Nèn sabé rè]
 Je sais : Sabe [sabé]
 Quelle heure est-il ? : Quala ora es-quò? [kal our èi ko]
 Bienvenue : 'Chabatz d'entrar ! [tsaba dèntra]
 Manger : Minjar [mindza]
 Boire : Beure [beuyrè]
 Pourquoi ? : Perqué ? [perké]
 Où : Entè ? [entè]
 Comment ? : Coma ? [koumo]
 Quoi ? : De qué ? [dé kè]
 Qui ? : Qui ? [ki]
 Comment allez-vous ? : Coma 'quò vai ? [koumo ko vai]

Aujourd'hui : Aüei [aüèi]
 Ce matin : Eimandin [èimandi]
 Midi : Miegjorn [mièdzour] / Marende [marèndè]
 Cette après-midi : Quest' apres miegjorn [kèit' aprè mièdzour]
 Ce soir : Einuech [éinè] / De ser [dé sèi]
 Demain : Deman [démo]
 Après-demain : Passat-deman [passa démo]
 Hier : Ier [ièr] / Aier [aièr]
 Hier matin : Ier / Aier mandin [ièr/ aièr mandin]
 Hier soir : Arser [arsèi]
 Lundi : Diluns [dilu]
 Mardi : Dimarts [dimar]
 Mercredi : Dimecres [dimèkrè]
 Jeudi : Dijòus [didzow] / Dijeus [didzeuy]
 Vendredi : Divendres [divèndrèi]
 Samedi : Dissades [dissadèi]
 Dimanche : Diument [diomèn]

Pour vous aider : en Occitan (ou "langue limousine" ou "patois" - c'est exactement la même chose)
 Le "o" se prononce "ou"
 Le "a" en fin de phrase se prononce comme le "o" ouvert de « robe » : "rua" [ruo] - rue
 Le "ar" en fin de phrase marque l'infinitif et se prononce "a" : "Minjar" [mindza] - manger
 Le "nh" se prononce "nieu" : "nhaula" [niawlo] - eau de vie
 Le "lh" se prononce "lieu" : "pagalha" [pagalio] - désordre

culture & patrimoine.



ÉPI DE FAÎTAGE

LA FIERTÉ DE NOTRE MAISON, LA FIERTÉ DE NOTRE COMMUNE

«Les épis de faitage sont désignés dans la région de Magnac par "jerlo" (cruche) ou «girouetto» (girouette). Le type élémentaire est appelé «botto» (botte). Le premier terme paraît être celui que lui ont donné les «toupiniers» (potiers) de Duris comparant ces poteries à panse et à anses aux cruches qu'ils confectionnaient ; leur vernis est d'ailleurs le plus souvent le vert de la poterie domestique.» *
On trouve l'écho du deuxième terme, «girouetto», dans la présence de l'oiseau. Le troisième fait appel à la forme de bouteille.

Histoire

La présence de l'épi de faitage dans l'architecture occidentale est attestée dès le 11^e siècle sous forme d'un simple pot en terre retourné.

Selon Maurice Robert, ethnologue, les plus anciens épis du Limousin datent du 17^e siècle, comme en témoignent deux exemplaires sauvegardés à nos jours.

Au 18^e siècle, la tuile remplace le chaume. C'est le cas des environs de Magnac-Bourg, à l'époque Magnac-Le Petit, siège d'un relais de poste situé sur la route royale Paris-Toulouse, à deux pas d'un des principaux centres de poterie du Limousin, le village de Duris. Les potiers utilisaient une argile de décomposition liée à un filon de serpentine présent là-bas qui avait cette qualité essentielle d'être résistante au gel. À quelques kilomètres plus loin, la chaume demeurait dominante. Les épis de faitage sont donc apparus avec la tuile, étant destinés à couronner les toitures à de tuiles plates, très pentues**, à trois ou quatre pans.

D'abord réservés à la noblesse, fabriqués en alliage de plomb ou en zinc, ils se démocratisent vers la fin du 18^e siècle, apparaissant sur les toits des demeures plus modestes, en changeant son aspect et sa composition et en enrichissant son rôle.

Au début les épis en terre faisaient l'objet d'une interprétation personnelle de la part de chaque potier, rendant compte de son goût. Avec le temps, la révolution industrielle aidant, ils s'uniformisent, tout en gardant les traits typiques de la région.

On les assimile à ce titre au **patrimoine matériel du territoire** sur lequel ils étaient implantés ; ils constituent aussi le **patrimoine immatériel du territoire** dans la mesure où ils représentent les croyances liées à leur présence et par le rituel de leur installation. De ce fait ils font partie de l'Inventaire du **patrimoine culturel immatériel de France**.

Fonctions

En plus de préserver l'étanchéité du poinçon de la charpente, aussi de montrer la richesse de son propriétaire et bien sûr d'orner la maison, les épis de faitage avaient pour rôle d'éloigner les mauvaises esprits et les sorts, de protéger la maison.

*"Luxe ostentatoire qui qualifiait hiérarchiquement son propriétaire dans la société villageoise, l'épi de faitage était une véritable enseigne sociale."**

En particulier, les épis siffleurs (photo page 30), produits autrefois à Duris qui sifflaient, quand le vent soufflait, pour signaler leur présence, et qui sifflaient même de façon différente selon la direction du vent. Ils sont présents dans la base nationale des instruments de musique de la Philharmonie de Paris sous le nom de "Vase siffleur" !

Pendant une cérémonie d'installation, parfois accompagnée d'incantations, on déposait à la base de la poterie le réceptacle avec de l'eau bénite et même des bouquets, par exemple des épis de blé, symbole d'abondance, ou encore un courrier daté comme souvenir.

Page ci-contre. Grand épi avec deux rangées de quatre anses superposées. Col élané, terminé par une boule. Terre cuite vernissée verte. Origine : Château de Pompadour (Corrèze). Atelier : Duris. Hauteur 78 cm. Musée Labenche d'art et d'histoire, Brive-la-Gaillarde.

Photo avec l'aimable autorisation : © Collection Ville de Brive - musée Labenche ; cliché Ville de Brive/S. Marchou.



l'épi de faitage était une véritable enseigne sociale. *



L'épis typique de Duris à quatre anses et à panse, sommé d'un oiseau aux ailes déployés, réalisé par Maurice Montazaud à Duris. Coll. M. Montazaud.

M. Robert évoque un témoignage : "C'est sur le toit qu'on buvait un verre, et on arrosait l'épi en terre, quelquefois en disant "frojolous teus", litt. "grandis les tiens", ce qui signifiait "fais en sorte que ceux que tu protèges grandissent et prospèrent". L'épi de



...la "jerlo" était chargée aussi de traditions et de croyances.*



*faitage avait aussi pour rôle de protéger la maisonnée et la ferme contre la foudre ; (...) certains de ces ornements étaient bénits avant d'être installés (inf. Mme Lapeyre de Landes de Duris)." **

*"S'il porte une croix ou une boule ce n'est pas "pour faire joli" mais pour écarter les mauvaises esprits ou les colères du ciel."*****

Mariette Cousty, céramiste installée à Uzerche, confie : "L'assemblage, le modelage et l'ornementation de ces objets ont une portée magique que je mesure à chaque fois que leur fabrication est terminée."

Réalisation

Les épis qui dépassaient 75 centimètres de hauteur étaient réalisés en trois parties : la base appelée «embase», le corps appelé «fût» et le couronnement. Pour produire l'épi le potier utilisait

en général la technique des colombins (rouleaux d'argile assemblés). Les anses, ornées de boules, étaient fixées avec de la barbotine (argile diluée dans l'eau), le tout couronné d'un oiseau aux ailes déployées ou d'une boule simple. Après la première cuisson, l'épi était vernissé avec les oxydes (des minerais) et passait à la seconde cuisson qui lui donnait sa couleur et assurait son étanchéité.

Le fait qu'il n'était pas moulé en faisait une pièce unique.

Formes

Les ateliers de Duris produisaient principalement deux types d'épis :

- plus modestes, appelés "bouteille", avec ou sans oiseau,
- plus élaborés, appelés "à anses et à panse", avec ou sans oiseau, ornés des boules situées sur les anses, creuses pour les épis siffleurs.

Ils produisaient également le troisième type :

- les épis dits thématiques, objets de commandes spécifiques, par exemple pour représenter le métier du propriétaire.

Duris, village de "toupiniers".

On nomme les potiers de Limousin toupiniers. Le mot vient de "toupine" qui désigne un pot en terre cuite à deux anses, utilisé à l'origine pour mettre de l'huile, du miel ou autre aliment.

Duris, avec Gandalounie et Chavagnac, est mentionné dans le livre de 1773 "Descriptions des arts et métiers" dans le chapitre "L'art du potier de terre" :

*"Il y a encore plusieurs poteries dans les villages de Duris, de Gandalounie et Chavagnac en Limousin. La terre que les potiers, que dans ce pays-là on nomme "toupiniers", emploient, est une espèce de kaolin qui est peu ductile ; mais ce qui mérite le plus d'attention, est la composition de leur vernis. Ils emploient pour le faire du minerai de plomb de Glanges, qu'ils calcinent, y ajoutant pour fondant du quartz blanc, au lieu du sable dont se servent nos potiers. Pour réduire promptement et aisément ce quartz en poudre, ils commencent par le faire rougir au feu, et en cet état ils le jettent dans de l'eau froide ; le passage subit du chaud au froid réduit cette pierre en poudre : alors ils la mêlent avec la chaux de plomb et broient ces deux substances ensemble sous la meule."****

Les meules, ce sont ces grosses pierres avec un trou à l'intérieur que l'on rencontre parfois à côté de certaines demeures. Elles



Epi de faitage éolien (siffleur) qui peut être assimilé à un instrument de musique dont le musicien est le vent. Il est à quatre anses, panse avec cordons digités, croix digités et pastillage dans les médaillons, base conique avec cannelures. Terre vernissée verte. Hauteur 67 cm. Origine : maison construite en 1791 à Pierre-Buffière. Musée Labenche d'art et d'histoire, Brive-la-Gaillarde.

Photo avec l'aimable autorisation : © Collection Ville de Brive - musée Labenche ; cliché Ville de Brive/S. Marchou.

étaient pourvues d'une grosse pierre placée au-dessus et d'un dispositif permettant y attacher le cheval qui en tournant faisait moulin le quartz blanc.

Par ailleurs c'est grâce au plomb de Glanges, composant du vernis, que l'épi de faitage résistait encore mieux au gel. Ce vernis à quartz, est une spécificité des ateliers de la région de Magnac-Bourg.



...les charpentiers

exigeaient pour un épi de Duris, le prix de 1000 tuiles plates. Tous les potiers ne savaient pas les confectionner.*

Smigielski de Vysoko

Une rue à Magnac-Bourg porte fièrement son nom. On sait peu de choses sur ce potier : il vivait à Vysoko et il était d'origine polonaise. Pourtant il était, semblerait-il, à l'origine de nombreux épis de faitage.

Peut-être qu'il a enrichi aussi leur forme ? "Le Courrier du Centre" du 29 06 1896 parle d'une médaille d'argent pour M. Smigielski, potier horticole de Magnac-Bourg.

"Limoges Illustré", n° 1041 de 1903, dans son article sur la manufacture de la porcelaine de Magnac-Bourg, parle d'une "famille de Polonais, les Smigielski, qui s'est établie ici (à Magnac-Bourg) vers le temps où la manufacture était dans son état le plus florissant (à supposer entre 1820 et 1840)". M. Smigielski y était employé.

Selon M. Robert, à partir de 1860 il travaillait à la tuilerie Lapeyre (Vysoko). On disait que c'était un rescapé de la Campagne napoléonienne de Russie (1812) et qu'il s'inspirait des épis en bois vus là-bas. Mais est-ce le même Smigielski qui reçoit la médaille en 1896 ? Ou plutôt son fils ?



Maurice Montazaud a pris sa retraite il y a quelques années et avec lui s'éteint la production des épis à Duris, néanmoins il cherche toujours à entretenir la tradition car sa passion du métier ne l'a jamais quitté.

Ateliers de Duris

M. Robert mentionne l'existence de cinq potiers en 1911 à Duris : Joseph Nicolas, Pierre Crouzille, Jean Betouille, François Brondeau et Louis Chauffier.

Selon Maurice Montazaud,

il n'y en avait plus que deux dans les années 60 : Roger Brondeau, son beau-père (Duris) et Cécile Chauffier (Lande de Duris). D'autres potiers de Duris et des environs étaient leurs salariés saisonniers.

Les derniers temps, les épis de faitage étaient faits uniquement dans l'atelier de R. Brondeau, plus tard de son gendre **Maurice Montazaud**.

École de Duris

Quelques céramistes installés dans la région s'inspirant des épis de faitage de Duris continuent la tradition. Plus rarement les potiers, ce sont plutôt les artistes, ils ajoutent donc souvent dans leurs œuvres une touche personnelle.

• **Cheikh N'Dioro** à Glanges (né à Dakar, 1957 - 2009). Sénégalais d'origine, élève des écoles des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de Limoges, il a apporté une touche particulière, assez exotique à ses épis, mais il faisait aussi les épis dans le respect de la tra-

L'épi atypique à Duris, le coq, fait par M. Roger Brondeau en 1926. Il avait 14 ans.



dition. Il utilisait l'argile des tuiliers de La Chapelle. Toutes ses œuvres étaient pièces uniques.

Il était l'auteur d'un épi géant de plus de 1m50, commandé par la municipalité de Magnac-Bourg, exposé à l'Office de Tourisme qui par malchance a été cassé par un visiteur.

• **Madame Montoriol**, installée dans le Vieux Château à Vicq-sur-Breuilh, continuait la tradition dans le plus grand respect de formes durisiennes. Elle a quitté malheureusement notre région il y a quelques années.

• **Marie-Annick Lepetit**, artisan céramiste à Uzerche. Depuis une vingtaine d'années elle se spécialisait en épis de faitage. Aujourd'hui, après environ 25 années d'activités, elle a transmis le savoir-faire de façonnage et de vernissage à Mariette Cousty. (<https://lepetitceramique.wordpress.com/coin-epis-de-faitage/>)

• **Mariette Cousty**, artiste installée aussi à Uzerche, explique sur son site (www.lamodelurer.org) que ses épis sont faits en grès non gélif. Ce n'est plus l'argile de Duris. Le plomb, interdit et rare à trouver, a aussi fait évoluer la technique de vernissage.

Son objectif est quand même *"de faire perdurer ce savoir-faire traditionnel et réfléchir à des formes nouvelles..."*.

Aujourd'hui, avec Madame Lepetit, elles restent seules fournisseurs des épis de faitage dans la région.

Nous avons eu aussi l'annonce par **Lætitia Robert** en Corrèze (Nespouls) du prochain démarrage de la production des épis de faitage en respectant la tradition de Duris.

L'épi de faitage – domaine à part entière de l'art populaire

Les épis sont des sculptures, parfois portant une trace de l'auteur, même s'ils restent en général anonymes. Faits sur commande, ils étaient profilés selon la demande, les suggestions et le budget, dirions-nous aujourd'hui, du futur propriétaire. Parfois sur mesure, toujours pièces uniques.

Relativement peu d'épis de faitage anciens restent encore sur nos toits, heureusement le savoir-faire se transmet. Et les musées s'y intéressent.

Avenir

L'artisanat disparaît au profit de l'industrialisation, le local au profit de la mondialisation, les normes, parfois même les interdits, influencent la production. L'art populaire qui est par sa nature artisanal, nourri des richesses locales, authentique donc basé sur la liberté, se trouve aujourd'hui menacé. Existe-t-il encore ?

*"... Les poteries (...) n'ont, naguère, suscité que peu d'intérêt et ont même été méprisées avant d'être recueillies avec attention puis recherchées avec passion. Cette "poterie des provinces façonnée à toutes mains, si humble, si pauvre qu'elle fût", selon l'expression de Poncetton et Salles, mérite tout le respect qu'on doit aux œuvres des hommes, ... témoins ultimes et irremplaçables de leurs conditions de vie..."**

Sur la commune de Magnac-Bourg sont répartis plus de 200 épis de faitage - nous devons mettre en valeur cette richesse et préserver scrupuleusement son existence. Et c'est à nous, Magnacaudes et Magnacauds, qu'incombe cette responsabilité !

Nous lançons donc un appel pour les répertorier, créant une fiche pour chaque épi, tant qu'il y a des gens qui se souviennent de leurs origines, parfois des installations et qui peuvent en témoigner. C'est notre patrimoine, l'héritage transmis par nos anciens. L'inventaire serait un début pour la conservation de ce patrimoine de façon plus matériel. ●

Maïka Devireux

ART POPULAIRE

Une autre décoration du toit



Maurice Montazaud, "Le chat perché", terre cuite engobée, env. 50 cm.

M. Montazaud, auteur de nombreux épis qui décorent et protègent les toits de notre commune, a reçu un jour une commande pas comme les autres : faire un chat perché à poser sur le toit pour le restaurant "Le chat perché" à Caux. Le chat a été réalisé mais malheureusement il n'a pas pu être perché à cause de l'arrêt d'activité du commanditaire. On peut admirer le chat chez Maurice Montazaud, son coauteur (il l'a fait avec sa fille, Christelle). ●

* Maurice Robert, "Les poteries populaires et les potiers du Limousin et de la Marche (du 18^e siècle à nos jours)", 1972

** "Le village des limousins - études sur l'habitat et la société rurale/Le paysage des villages : permanence et changements 18^e-19^e siècles", Jean TRICARD [direction]

*** "Art du potier de terre" par M. Duhamel du Monceau, parue dans l'ouvrage "Description des Arts et Métiers", 1773

**** "La maison rurale en Haute-Marche", Michel Boucher, Joëlle Furic

manifestations.



Le père Noël et Madame la conseillère départementale, Jacqueline Lhomme-Léoment en discussions avec les enfants.

Fête de printemps 11 avril 2021



Vide-grenier, le 18 juillet 2021





Foire de Noël
le 11 décembre 2021



Nous reconnaissons Claude Mouret, président d'Histoire et Patrimoine du pays des Briançonnais, la chanteuse Ema Rym et Sébastien Péjou, vice-président de la FFVE.



Le comice
les 18 et 19
septembre 2021





MAGNAC, NOTRE VILLAGE ÉTAPE

Une réunion de zone à Magnac

L'année 2022 devrait être une année riche pour notre commune au niveau du label "Village Étape". Comme vous le savez, depuis la fin de l'année 2020 notre commune a de nouveau renforcé sa place au sein de la Fédération en intégrant le bureau (Sébastien Péjou, adjoint au maire de Magnac est le Vice-Président de la FFVE pour un mandat de 3 ans renouvelable). Dans cette dynamique, notre commune aura la chance d'accueillir la réunion de zone "centre ouest" le 7 avril 2022, si les conditions sanitaires le permettent. Des représentants d'une



Sébastien Péjou avec Jean-Baptiste Djebbari, ministre des transports.

les Villages étapes". Les prochaines rencontres nationales auront lieu fin septembre 2022 en Normandie. L'intérêt pour Magnac est de s'enrichir des expériences d'autres villages, mais aussi de pouvoir anticiper sur les éventuelles évolutions des critères de renouvellement du label.



quinzaine de villages seront présents pour une journée de travail. Ce sera aussi l'occasion de mettre en avant notre bourg et celles et ceux qui le font vivre.

Les rencontres nationales

Les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre se sont déroulées les rencontres nationales de la Fédération Française des Villages Étapes (FFVE) dans le village étape de Barbezieux-Saint-Hilaire (16). Une assemblée générale et des conférences débats : "La mobilisation des commerçants" et "Accueil et équipements dans

Un renouvellement du label à venir

Le renouvellement de notre labellisation aura lieu l'an prochain, en 2023. Un cahier des charges doit être rempli : commerces, hébergements, loisirs... Typiquement l'installation d'une aire de jeux pour les enfants sur le champ de foire répond à une demande de services que doit fournir un village étape. Cela pourrait être la même chose pour des bornes de recharge pour véhicules électriques par exemple. L'objectif est de garantir un maximum de services pour les personnes de passage, et naturellement, en premier, pour nous, les Magnacauds. ●

LA FFVE EN CHIFFRES

70

VILLAGES ÉTAPES EN FRANCE
REPRÉSENTANT

9 RÉGIONS,
31 DÉPARTEMENTS ET
37 AXES ROUTIERS

98%

USAGERS SATISFAITS DE LEUR
ARRÊT

2 000

L'ANNÉE DE CRÉATION DU
LABEL + EXPÉRIMENTATION
À BESSINES-SUR-GARTEMPE
ET MAGNAC-BOURG

FRÉQUENTATION TOUJOURS EN HAUSSE



Une nouvelle équipe aux commandes de l'association !

Depuis le 12 juin 2021, l'Office de Tourisme a un nouveau Conseil d'Administration avec les membres suivants :

Mme ROUX Sylvie, Mme ALBIN Dominique, M. WAGNER Éric, M. BATAILLER Dominique, M. DUPONT Éric, Mme MINGOTAUD Patricia, M. MONTET Guy, Mme BARDEAU Carole, Mme ALLET Marie, M. VENDRAMINI Vincent, M. MILLION Marc-Antoine, Mme BIREMBAUT Stéphanie, M. GEURTZ Hans, Mme BOURBON Yvette, Mme DE LENG Judith, M. DURAND-DROUHIN Frédéric, Mme WETTERWALD Stéphanie, M. BELLARBRE Jean-Claude, M. MOURET Claude, M. PEJOU Sébastien, M. LACHAUD Jérôme, Mme GIBAUD Jeanine, M. GIBAUD Marc.

Depuis le 28 juin 2021, les nouveaux membres du bureau sont : Mme Roux Sylvie, Présidente, M. Mouret Claude, Vice-président, M. Geurtz Hans, Vice-président, Mme Albin Dominique, trésorière, Mme Wetterwald Stéphanie, trésorière adjointe, M. Lachaud Jérôme, secrétaire.

FRÉQUENTATION

- **Les 3 structures ont accueilli 1656 personnes** dont 136 étrangers. Des chiffres en hausse par rapport à 2020, année particulière avec l'épidémie de Covid. Le site internet connaît aussi une augmentation de la fréquentation avec plus de 13 000 utilisateurs jusqu'à fin août 2021. Fréquentation toujours en hausse d'année en année. Nous sommes toujours autant suivis sur les réseaux sociaux, nos posts sont régulièrement suivis et partagés avec en moyenne 1488 abonnés sur Facebook et 289 abonnés Instagram, en augmentation.
- **Terra Aventura** a lancé sa 11^{ème} saison le samedi 26 juin, avec le grand retour des Poïz ! Le QR-code pour valider la découverte est resté de vigueur pour cette année.
- **Quels chiffres au niveau de la région Nouvelle Aquitaine ?** Le mois de juillet a été excellent pour Terra Aventura avec près de 400 000 joueurs et les 15 premiers jours d'août sont équivalents à juillet. Nous dépassons ainsi très largement la fréquentation de 2019. Beaucoup de nouveaux joueurs avec près de 27 000 nouvelles équipes inscrites en juillet. La dynamique est bonne ! En ce qui concerne notre territoire, très bonne fréquentation pour juillet et août avec 4 552 joueurs.
- **Visites guidées** organisées par les 3 structures des Offices de Tourisme Briance-Sud-Haute-Vienne en juillet et en août : la collégiale de Saint-Germain-Les-Belles, le bourg de Pierre-Bufferrière, la villa d'Antone à Pierre-Bufferrière, la tour de Château-



Chervix, la lande des Pierres du Mas à La Porcherie et visite de la motte castrale à La Porcherie.

LES BOUCLES CYCLOS

La nouveauté pour cette année est la création de 8 boucles cyclos. Une brochure est disponible dans nos 3 structures touristiques. Vous pouvez aussi télécharger l'application LOOPI. Elle est gratuite et disponible sur Android et iOS. Après téléchargement de l'application, elle est utilisable partout même sans connexion internet. L'application vous propose des suggestions de balades à vélo et également à pied.

Une journée vélo festive et culturelle ouverte à tous, a eu lieu le jeudi 5 août : circuit de Magnac-Bourg à Château-Chervix avec la visite des landes de la Flotte et du Cluzeau, pause pique-nique à l'étang de Puychaumartin (tiré du sac), visite de la tour de Château-Chervix avec spectacle médiéval. L'office de tourisme a proposé la possibilité de louer un vélo à assistance électrique tout équipé. Tout au long de la journée, nous avons été accompagnés par la compagnie "Cirque allant vers" avec une Rosalie, machine à glace et bien d'autres divertissements à énergie positive.

EXPOSITIONS CROISÉES

Nées d'une collaboration entre les Musée & Jardins Cécile Sabourdy, la médiathèque intercommunales du Père Castor et l'Office de tourisme Briance-Sud-Haute-Vienne, les trois expositions présentent les richesses d'un patrimoine culturel et artistique peu connu. Des ateliers ont été organisés à l'Office de tourisme à Magnac-Bourg autour de l'exposition "L'arbre, poète endormi", encres et dessins de Maurice Loirand, des collections des Musée & Jardins Cécile Sabourdy. Les bergers de la crèche de Vicq-sur-Breuilh étaient exposés à la médiathèque du Père Castor. Les sculptures de Ricou Pagnon avaient pris place aux Musée & Jardins Cécile Sabourdy.

ACCESSIBILITÉ DES OFFRES TOURISTIQUES

Dans le cadre de la démarche de mise en accessibilité des offres touristiques sur le territoire de la Châtaigneraie Limousine, cette dernière a travaillé à la réactualisation du recueil des prestations touristiques réalisées en 2019. Il s'agit d'un recueil non exhaustif de prestations adaptées aux personnes en situation de handicap sur le territoire. Dans le cadre de ce travail, l'office de tourisme BSHV a collaboré avec La Châtaigneraie Limousine pour réaliser une visite et une fiche synthèse de l'accessibilité aux handicapés de la médiathèque du Père-Castor. ●

Où nous rencontrer ?

OT Briance-Sud-Haute-Vienne à Magnac-Bourg :

lundi 14h-18h, mardi, mercredi et vendredi
9h-12h/14h-18h. ☎ 05 55 00 89 91

Antennes touristiques :

Pierre-Bufferrière - jeudi 9h-12h/14h-18h. ☎ 05 55 00 94 33

Saint Germain les Belles - jeudi 9h-12h/14h-18h. ☎ 05 55 71 88 65

ot.briancesudhautevienne@gmail.com



tarifs 2022.

EAU ASSAINISSEMENT*A compter du 01/12/2021***EAU**

Branchement AEP	465,00
Changement compteur (suite à mauvais entretien)	86,00
Prix fixe	38,00
Les 75 premiers m ³ (par m ³)	1,20
La tranche 75 - 150 m ³ (par m ³)	1,30
Au-delà de 151 m ³ (par m ³)	1,80
Les professionnels (par m ³)	1,30

ASSAINISSEMENT

Branchement Assainissement	700,00
Part fixe assainissement	16,00
Prix Assainissement (par m ³)	0,60

CAMPING MUNICIPAL*A compter du 01/01/2022*

Forfait Journalier	8,00
Forfait vidange camping-car hors nuitée	2,00
Tarif spécial cueilleur de pommes (forfait journée individuelle)	2,10
Caution Prise	40,00
Utilisation douche uniquement	0,50

CAUTIONS*A compter du 01/01/2022*

Tables et bancs	150,00
Barnum 4x4	500,00

SALLE DES FÊTES*A compter du 01/01/2022*

Annulation tardive de salle	150,00
-----------------------------	--------

Dépassement réservation week-end
(salle prise dès le vendredi) 100,00

**RÉUNION SALLE DES FÊTES
ET ESPACE BRIANCE BREUILH**

Caution	200,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	30,00
Habitants	Gratuit
Extérieurs	54,00

LOCATION SALLE DES FÊTES

Caution	500,00
Heure de ménage (en cas de défaillance)	30,00

**Salle des Fêtes avec cuisine
et ustensiles**

Associations communales (mais caution)	Gratuit
Habitant de la Commune	
• 1 jour	215,00
• 2 jours	270,00
Hôtelier de la Communauté de Communes BSHV	
• 1 jour	270,00
• 2 jours	320,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
• 1 jour	350,00
• 2 jours	380,00

Réfectoire avec cuisine et ustensiles

Associations communales	Gratuit
Habitant de la Commune	
• 1 jour	160,00
• 2 jours	215,00
Hôtelier de la Communauté de Communes BSHV	
• 1 jour	215,00
• 2 jours	270,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
• 1 jour	280,00
• 2 jours	320,00

**Salle des Fêtes sans cuisine
et ustensiles**

Associations communales (mais caution)	Gratuit
Habitant de la Commune	
• 1 jour	110,00
• 2 jours	160,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
• 1 jour	240,00
• 2 jours	280,00

Réfectoire sans cuisine et ustensiles

Associations communales (mais caution)	Gratuit
Habitant de la Commune	
• 1 jour	60,00
• 2 jours	100,00
Habitants extérieurs ou sociétés	
• 1 jour	80,00
• 2 jours	150,00

ENTRÉES CHARRETIÈRES*A compter du 01/01/2022*

Complète : 6 mètres :	
2 buses + 2 têtes de buses	730,00
Mètre linéaire suppl.	104,00
Uniquement 2 têtes de buses	520,00
Facturation / Dégâts causés par des entreprises (/heure + matériaux)	57,00

FAX COPIEUR*A compter du 01/01/2022*

Fax (par feuille reçue ou envoyée) copie ou impression	0,10
• A4 Recto Noir	0,20
• A4 Recto Verso Noir	0,30
• A4 Recto Couleur	0,40
• A4 Recto Verso Couleur	0,60
• A3 Recto Noir	0,40
• A3 Recto Verso Noir	0,50
• A3 Recto Couleur	0,90
• A3 Recto Verso Couleur	1,10

CIMETIÈRE COMMUNAL*Les concessions sont perpétuelles*

Concession cimetière (au m ²)	35,00
Occupation caveau communal	
• pendant les 12 premiers mois (par mois)	25,00
(1 ^{er} mois gratuit)	
• pour les mois suivants (par mois)	51,00

Colombarium*A compter du 01/01/2022*

Les concessions sont accordées pour une période de 30 ans	
Une case	1 000,00
Dispersion des cendres	35,00
Renouvellement de concession	600,00